## CONGRES de la FEDERATION INTERNATIONALE des ARCHIVES

## du FIIM

## St-Paul de Vence, du 20 au 30 octobre 1953

## Rapport de la Cinémathèque suisse

L'année 1953 a 'été d'une grande importance pour la Cinémathèque suisse: en effet, notre Institution a trouvé l'équilibre qui lui manquait aussi bien sur le plan de son organisation interne que sur celui de son activité. Nous n'avons pas travaillé autant que nous le désirions, car notre situation financière ne s'est guère améliorée. Mais nous devions, avant toute chose, regagner la confiance des autorités et celle des professionnels. Nous pouvons affirmer que, dans une large mesure, nous y sommes parvenus.

Le 27 novembre 1952, une convention a été signée entre les directeurs de salles, les distributeurs de films et la Cinémathèque suisse. Cette convention a eu pour effet de faciliter immédiatement nos rapports avec ces associations qui, à plusieurs reprises, avaient exprimé les plus vives réserves à l'égard de notre activité. Les distributeurs ont donc recommencé leurs dépôts. Nous recevons les copies des actualités suisses (Ciné-Journal Suisse). Et nous avons bon espoir de pouvoir développer ce secteur de notre activité au cours de l'année à venir. Des démarches sont en cours.

Cette convention passée avec les Associations professionnelles nous a obligés à déterminer une nouvelle fois les tâches qui incombent à notre Institution. Ceci notamment en ce qui concerne la mise à disposition de nos films aux Ciné-Clubs.

La Fédération suisse des Guildes du film et des Ciné-Clubs (FSGFCC) a pensé que nous méprisions ainsi le caractère culturel de la Cinémathèque pour en faire le suppôt de la Profession. Les dirigeants de cette Fédération, peu renseignés sur la situation du cinéma en Suisse, ont continué d'intriguer dans les coulisses de notre Parlement, auprès de la FICC et même auprès de certains membres de la FIAF. Mais ce fût sans résultat tangible, car individuellement, la plupart des Ciné-Clubs de notre pays ont gardé avec nous des relations suivies et amicales. De plus, pour bien marquer les divergences qui les séparaient des dirigeants de la FSGFCC, les Ciné-Clubs de langue française, à l'exception de la Guilde de l'Ecran de Genève, se sont regroupés, de manière autonome, en une Fédération romande des Ciné-Clubs (FRCC), avec laquelle nous entretenons des rapports cordiaux et féconds.

Le 19 février 1953, la Cinémathèque suisse a adopté de nouveaux statuts qui donnent à tous les <u>déposants</u> la possibilité de devenir <u>membres actifs</u>. Les demandes <u>d'adhésion</u> commencent à nous parvenir.

Depuis un an, nos bureaux sont situés dans un immeuble, propriété de la Ville de Lausanne située au No 12 de la Place de la Cathédrale. Nous nous félicitons de l'heureuse disposition de ces locaux et nous sommes prêts à recevoir les livres de la Bibliothèque Internationale. Cette Bibliothèque Internationale fit l'objet de nombreuses discussions au Congrès d'Amsterdam 1952. Nous insistons pour que ce Service soit organisé et pour que les livres nous parviennent le plus tôt possible.

./.

Des démarches sont en cours actuellement pour l'obtention d'une aide financière du Canton de Vaud. Dès que nous aurons reçu une réponse à ce sujet, nous adresserons une requête identique aux autres cantons suisses.

Les échanges temporaires avec les membres de la FIAF nous ont été d'un grand appui au cours de l'hiver 1952-53. Nous prévoyons qu'il en sera de même au cours de la saison qui s'ouvre. Nous nous permettons de remarquer, en passant, que ces échanges sont vitaux pour une Cinémathèque comme la nôtre. Nous invitons donc les cinémathèques plus riches et plus privilégiées à le comprendre et à intensifier leurs efforts dans ce sens. D'avance, nous sommes certains qu'elles accorderont à nouveau à la Cinémathèque suisse le même appui que par le passé.

Notre Bibliothèque s'est enrichie sensiblement. Mais nous manquons d'argent pour nous abonner à toutes les publications que nous aimerions posséder. Dans ce domaine aussi, nous pensons qu'il serait souhaitable d'échanger les doubles. En principe, nos livres ne sont pas remis en prêt; ils peuvent être consultés à notre salle de lecture. Depuis quelques mois, nous notons la visite de nombreuses personnes, en particulier des étudiants qui viennent s'y documenter.

En juillet dernier, nous avons présenté une rétrospective au Festival de Locarno, en collaboration avec la Cinémathèque française et la Cinémathèque italienne.

Nos collections de films se sont sensiblement enrichies, et maintenant que nous avons un accord avec la Profession, nous avons la certitude que le travail de prospection que nous allons entreprendre apportera des résultats concrets.

La Télévision suisse est actuellement en plein essor et, naturellement, ses organes dirigeants nous ont demandé d'étudier les possibilités de collaboration que nous pourrions lui offrir. M. Buache a déjà posé la question au Comité directeur, mais pour l'instant, nous parvenons mal à définir les limites de cette collaboration. Nous demandons, par conséquent, au Congrès de vouloir bien discuter ce problème très important. Nous désirons vivement qu'une décision soit prise à ce sujet et qu'un protocole établisse avec précision - en dehors des particularités nationales - la loi générale de la collaboration TV-Cinémathèques.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans exprimer toute la confiance que nous vouons à la FIAF et sans souhaiter que les travaux de ce congrès et de l'année à venir marquent un nouveau pas en avant pour le développement vivant de cet indispensable moyen de culture : les musées du Cinéma.

René FAVRE :

Freddy BUACHE :

- 2 -